

LETTRE DES AMIS N° 68

DATES A RETENIR

* Rappel : **samedi 25 novembre**, à 10 heures précises, aux Archives départementales, premier cours de paléographie assuré par Mme DOUILLARD.

* **Samedi 16 décembre**, à 10 heures précises, aux Archives départementales, deuxième cours de paléographie assuré par M. CAU.

Rappel : les amis qui désirent recevoir avant chaque cours les documents étudiés sont priés d'adresser, le plus tôt possible, au secrétariat, 8 enveloppes double format, timbrées et portant leur adresse.

Nous faire parvenir éventuellement, au plus tard, une semaine avant le cours, la photocopie des documents personnels que vous souhaitez que nous déchiffrions ensemble. (Utilisation du rétro-projecteur.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE

Le Conseil d'Administration de notre association réuni le jeudi 26 octobre, à 20h30, aux Archives départementales, a élu le bureau suivant, pour l'année 1989-90

Président : M. FLOUTARD, Gilbert

Vice-présidents : Mme RICORDEAU Liliane

M. ESCALETES, Jean-Paul

Secrétaire général : M. MIGUET, Marc

Secrétaires adjoints : M. SOUVERVILLE, Guy-Pierre

M. IMBERT, Gilbert (responsable des publications)

Trésorière : Mme CAU, Monique

Trésorière-adjointe : Mme CASSAN, Suzette.

Le Conseil d'Administration remercie bien vivement notre ami, Monsieur Claude Roudière, Conseiller général du canton de Verfeil, pour son intervention personnelle auprès de M. Dominique Baudis, député-maire de Toulouse et de M. Robert Huguenard, Vice-président du Conseil Régional, adjoint au Maire, afin d'obtenir une amélioration des conditions d'accès au parking des Archives départementales. (Lettres du 8 octobre dernier)

POUR INFORMATION

EXPOSITION : à l'occasion du centenaire de l'usine hydro-électrique et huit siècles après la fondation des moulins du Bazacle, est présentée une exposition retraçant l'histoire du site, en étroite relation avec l'utilisation de l'énergie hydraulique.

Cette exposition réalisée par les services régionaux d'E.D.F. et les Archives départementales de la Haute-Garonne est visible à l'Espace Bazacle, 11 quai Saint-Pierre à Toulouse du 11 novembre au 3 décembre de 10 heures à 18 heures, tous les jours. (Entrée libre).

Lors de la visite, il sera possible de voir le diaporama réalisé par Mme Brigitte Saulais, documentaliste, responsable du Service d'action culturelle et éducative des Archives départementales, qui retrace l'histoire du Bazacle.

Association
Les amis des archives
 de la Haute-Garonne



AVIS DE PUBLICATION

◊ A l'occasion du bicentenaire de la Révolution de 1789, M. Robert Nadal, documentaliste des Archives de France, a rédigé l'inventaire du fonds départemental de la série L : il s'agit des sources historiques de l'évolution de la Haute-Garonne de 1789 à 1800. Travail considérable portant sur plusieurs milliers de documents, cet inventaire, préfacé par M. Pierre Gérard, Conservateur en chef, et égayé de nombreuses illustrations dont certaines inédites va être incessamment publié et mis en vente. Le prix de souscription est de 450 F. D'ores et déjà, tous ceux qui désirent se procurer ce précieux inventaire sont priés de nous le signaler en joignant un chèque de 450 F établi à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

◊ L'association SAVES - Patrimoine vient de publier un ouvrage intitulé : "Rieumes à ses origines et au milieu du XVI^e siècle" dont l'auteur est notre ami, Guy-Pierre SOUVERVILLE. Il s'agit d'une étude très approfondie qui a été réalisée à partir de documents provenant des fonds du Collège de Foix et des Eaux et Forêts se trouvant aux Archives de la Haute-Garonne ainsi que de documents appartenant aux Archives de la commune de Rieumes. Pour se procurer cet ouvrage, s'adresser à "l'Association Savès-Patrimoine" Alain Costes, 5 place de la Poste, 31370 RIEUMES (tél. 61.91.24.21)

DISTINCTION

La rédaction de l'inventaire de la série L vient de valoir à M. Robert Nadal d'être promu officier de l'ordre des Arts et Lettres, au titre du Ministère de la Culture.

Au nom des Amis des Archives de la Haute-Garonne, nous adressons nos plus vives félicitations à l'heureux promu.

AVIS DE RECHERCHE

Voici la question posée par un de nos amis :

Le mercredi 29 décembre 1666 en la chambre des Grands Jours siégeant à Nîmes Charles de Morihon seigneur de Sanvensa en Rouergue, ses deux fils (le sieur de Castelmary et le sieur du Cayla) et cinq de leurs domestiques étaient condamnés par défaut à la peine capitale. L'arrêt qui figure aux Archives de la Haute-Garonne (série 1B 92 m) indique seulement que cette sentence a été prise "pour le cas résultant du procès".

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer sur les motifs de ces huit condamnations ou du moins orienter mes recherches ? Avec tous mes remerciements.

◊ Réponse à une partie de l'avis de recherche n° 1 paru dans la lettre n° 67 : "les rejointes pour labourer" : nous avons reçu deux réponses qui concordent parfaitement. Le terme "rejointe" est la forme francisée de l'occitan "rejunta". "Rejunta" vient de juntar c'est-à-dire joindre : atteler les boeufs ensemble à l'aide d'un joug. Une "rejunta" représente le temps pendant lequel on pouvait labourer avec des boeufs. En été, à Lacaugne, la "rejunta" commençait très tôt le matin, à 4 ou 5 heures du matin (heure solaire), à Montesquieu-Volvestre à 5 ou 6 heures et se terminait à 10 heures. C'était alors l'heure "d'alargar" c'est-à-dire de mettre les boeufs dans un pré pour qu'ils paissent et se reposent.

Si besoin était, on faisait une petite "rejunta" l'après-midi de 16 heures à 18 heures, après la sieste. Les bêtes étaient ensuite conduites au pacage.

En hiver, le labour durait de 10 à 16 heures environ. La "rejunta" correspond à une durée de labour de 4 à 5 heures environ.

Merci à nos amis pour leurs explications très claires et très précises.

GLOSSAIRE

(Termes techniques locaux relatifs à l'habitat et à la construction)

Lors de l'Assemblée générale de notre association, un de nos amis a demandé s'il serait possible de fournir un certain nombre de glossaires regroupant les termes techniques locaux bien difficiles à appréhender pour la plupart des chercheurs. (Vocabulaire thématique). Nous proposons aujourd'hui, extrait de l'ouvrage de notre ami, Claude Rivals : "L'architecture rurale française, Midi toulousain et pyrénéen", paru en 1979 aux éditions Berger-Levrault, un glossaire établi par Jacques Allières, professeur de linguistique romane et de dialectologie occitane à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

A

Abeurader-or : abreuvoir
Abiscar : poutre faîtière
Abrigar : couvrir une maison
Aigadièr : évier
Aigassèr : évier
Aiguièra : évier
Albarestièr-essier : arbalétrier
Amantar : couvrir une maison

Anda : pignon de bois
Andan : claie dont on ferme le parc des animaux
Andèrs : chenêts
Andilha : loquet
Arpa : ardoise de l'auvent
Astartèra : tige de bois qui maintient la paille sur le toit
Auelhèra : bergerie
Aurir : ouvrir

B

Balarenh : ruelle, venelle
Balestièr : arbalétrier
Balet : porche
Barane, brana Borda : barrière, claire-voie
Barrau : fermer
Barroih : verrou
Barron : échelon
Bart : boue, terre argileuse pour maçonner
Bartavèla-ra : loquet
Baulesa : loquet
Biscar : poutre faîtière

Biscarrèra : poutre faîtière
Biscle : poutre faîtière
Boquèr : pièce de bois horizontale
Bòrda : ferme, métairie, grange en montagne
Bordelet : hameau
Bornac : ruche
Borrelh-olh : verrou
Botar le teule : couvrir (une maison)
Brinhon : ruche
Buc : ruche
Burion : ruche

C

Cabiron : chevron
Cabornhéra : poutre faîtière
Caco : deversoir de l'eau où tourne la roue du moulin
Cafoièrs : chenêts
Canal (teula) : tuile canal
Cantilat(a) : volige
Canton : jambage de porte
Capelar-rar : couvrir (une maison)
Capitèth : linteau de porte
Caplèva, torn a : cigognier
Casa : maison
Casal-au : jardin potager
Caudia : chaux
Cautz : chaux
Cauzena : chaux
Cauzi(n)a : chaux
Chimenèia : cheminée
Clau tòrta : genre de loquet
Cieda : fenil
Cobrir : couvrir (une maison)

Codèrc : cour, jardin, pâturage communal
Coeu : parc à moutons
Colana : jambage de porte
Colonda : jambage de porte
Colondar : seuil
Com-et : auge
Comunèra : poutre faîtière
Corrau : enclos, parc, cour devant la maison
Costat : jambage de la cheminée
Cozina : cuisine
Crambà : Chambre
Cremalh-cri : crémaillère
Crinal : poutre faîtière
Cubèrta : portique, porche, hangar
Cubrir : couvrir une maison
Culharèra : panne du sommet du toit
Cumenèja : cheminée
Curguèr : évier

Daurir : ouvrir
 Desbarrar : ouvrir
 Destampar : ouvrir
 Dièrber : ouvrir
 Dorna : cruche

Endalièra-lhèra : seuil
 Endinièra : seuil
 Endosta : couverture de chaume
 Engart : hangar
 Escafoièrs : chenêts
 Escala : échelle, escalier

Fèrma : entrant
 Fètatge : poutre faitière
 F(i)ems : fumier
 Finèstra : fenêtre
 Flisquet : loquet

Gahon : gond
 Galin(i)èra : poulailier
 Gari(n)èra : poulailier
 Garbièra : gerbière
 Garroèra : sablière
 Gatièra : chatière
 Gatoèra : chatière
 Gaton(i)èra : chatière

He(i)shèra : église à fromage
 Henèra : fenil
 Hiela : sablière
 Hiems : fumier

Jan : porte à claire-voie

Landrièrs : chenêts
 Landrèrs : chenêts
 Lapinièra : lapinière
 Lar-èr : foyer
 Lata : volige

Maison : maison
 Mait : pétrin
 Man correnta : rampe
 Marsha : marche

Nauc-a-quet : auge

Ort : jardin

Padiau, padilhau : sablière
 Paishèra : barrage de pieux, digue
 Palancat : cloison de planches
 Panh : serrure
 Pàrrec : étable de porcs
 Passada : local tenant lieu d'entrée
 pour l'habitation
 Pastièra : pétrin
 Pesteth : loquet

D
 Dornier : évier
 Draubir : ouvrir
 Drubir : ouvrir
 Duberdèr-bèrsher : ouvrir
 Durbir : ouvrir

E
 Escal(i)er : escalier
 Escalon : échelon, marche
 Escudaria : écurie
 Estable : étable
 Estançon : jambage de porte

F
 Foguier : foyer
 Fonigal : foyer
 Font : fontaine
 Frinèsta : fenêtre

G
 Gavinh : banc qui sert de siège dans
 la cabane du berger
 Gota : panne au bas du toit de
 chaume
 Gotèr : ardoise au bord du toit
 Graèr,grèr: grenier
 Gran(i)èr : grenier
 Granja : grange
 Gruèr : poutre faitière

H
 Hièra : fenil
 Hinèstra, hiestra : fenêtre
 Hont : fontaine
 Hornèra : fournil

J
 Jardin : jardin

L
 Lausa : ardoise
 Listeth : volige
 Losa : ardoise
 Losar : couvrir avec des ardoises
 Losat : toit d'ardoises

M
 Mèit : pétrin
 Metre le teule: couvrir (une maison)
 Murret : jambage de cheminée

N

O

P

Ostal, ostau : maison

Pidja : loquet
 Plancha : linteau de cheminée
 Plasteth : loquet
 Pleta : enclos
 Porcatièra : étable à porcs
 Porcingla : étable à porcs
 Posta : linteau de cheminée
 Potz : puits

Quartier : hameau	Q	Querièra : ardoise faïtière
Quebes-què : chevrons		
	R	Rusha : ruche
Rampa : rampe		
Retetar : couvrir une maison		
	S	Shumenèia : cheminée
Sabatèra : sablière		Shisclet : loquet
Sarralha : serrure		Solèr : grenier
Saumier : sommier (charpente)		Solh : seuil
Shambranle : chambranle		Solivèu : solive
Shartil : remise		Sot : étable à porcs
Shimenèia : cheminée		
	T	Teule, metre le : couvrir la maison
Tampar : fermer		Torn a caplèva : cigognier
Tampat : cloison de planches		Trau : solive poutre
Tet : toit		Trauc del gat : chatière
Tetar : couvrir une maison		Travatèth : entrain
Tetard : mur de briques crues		Troat : fenil
Teula : tuile		Tumenèja : cheminée
Teulada : toit		
	V	Veziinat : hameau
Ventrièra : panne		

On peut parfois trouver la signification de certains termes techniques en consultant des dictionnaires. Exemples : Frédéric Mistral, *Le Trésor du félibrige ou dictionnaire provençal-français* ; Louis Alibert, *Dictionnaire occitan-français*, I.E.O. 1966 ; Simin Palay, *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon modernes*, Ed. du C.N.R.S., 1980 ; Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (10 tomes) Ed; Viewey, Paris 1881 etc...

Si vous connaissez l'existence de glossaires figurant dans des revues ou des ouvrages particuliers, indiquez -les nous, afin que nous puissions les communiquer à nos amis.

Exemples : Les professions des Toulousains aux XIV^e et XV^e siècles (article de J.B. Noulet paru dans la Revue des Pyrénées tome 3. 1891)

Le petit glossaire figurant à la fin de l'ouvrage de Philippe Wolff, "Commerces et marchands de Toulouse vers 1350 vers 1450" Plon, 1954.

LA REVOLUTION FRANCAISE EN DIRECT :

L'attaque et le pillage du château de Villeneuve-lès-Bouloc, le 28 fév 1792

Dans son ouvrage "la Révolution en pays toulousain" illustré par Pertuzé, paru aux éditions Loubatières, notre ami Michel Taillefer évoque l'attaque du château de Villeneuve-lès-Bouloc en ces termes :

"L'abolition du régime féodal dans la nuit du 4 août 1789 n'avait pas mis fin à l'agitation paysanne entretenue par la misère qui régnait toujours dans les campagnes (1). La région de Fronton connut au début de 1792 une flambée de violence dirigée contre les châteaux des anciens seigneurs. (2) Le 28 février, les habitants de Villeneuve-lès-Bouloc, rassemblés au son du tambour, s'armèrent de fusils et de haches et envahirent le château du village. Pendant que les uns s'emparaient du blé et du vin entreposés dans les greniers et les celliers, les autres incendiaient les archives et arrachaient la girouette, emblème du pouvoir seigneurial détesté."

Nous avons retrouvé aux Archives départementales, dans la série L, un document fort intéressant, adressé au directoire du district, dans lequel l'officier municipal, le colonel et le lieutenant de la légion du Villeneuve-lès-Bouloc relatent l'attaque et le pillage du château par les habitants de leur commune et ceux de Cépet. Ce document est actuellement visible à l'exposition présentée aux Archives départementales : "La Haute-Garonne : un département dans la tourmente révolutionnaire". Voici sa transcription intégrale :

"L'an 1792 et le 28è jour du mois de février, vers les 8 heures du matin, Nous Guillaume Esculier, officier municipal de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc, au canton de Bruguière et Jean Desclaux, colonel et Toinne Esculier lieutenant de colonel de la légion dudit Villeneuve y habitant, instruits que la plus grande partie des citoyens de notre commune et légion ainsi que de celle de Cépet s'étant attroupés et marchaient tambour battant vers le château de Villefranche appartenant à la dame Polastron(3) dans notre municipalité.

Dans la crainte où nous étions que ces attroupés n'eussent conçu de mauvais desseins nous nous y rendîmes, Moi, Esculier, revêtu de l'écharpe municipale. Et ce ne fut point sans le plus grand étonnement que nous les y vîmes, armés de fusils, de haches et de tous autres instruments dont le bas peuple est assez dans l'usage de s'armer dans les campagnes. Et leur ayant demandé le sujet de leur attroupement qu'ils n'auraient jamais dû se permettre sans leur exprès consentement, ils nous auraient répondu avoir prémédité et résolu de faire une descente dans le château. Et Nous, dits Esculier et Desclaux leur ayant représenté que leur attentat était une entreprise à la sûreté publique, prohibée même par toutes les lois vivantes, que les portes en étant fermées, ils devaient se retirer sans tumulte ni scandale.

Toutes nos représentations furent inutiles. Ils persistèrent dans leur résolution qu'ils avaient de vouloir enfoncer, ce qui nous détermina à les prier avec les plus grandes instances de suspendre l'exécution de leur projet jusqu'à ce qu'un exprès qu'on avait fait de suite partir pour Toulouse pusse être de retour pour en porter les clefs : c'est tout ce qu'ils firent semblant de nous accorder.

Dans cet intervalle nous mîmes l'un et l'autre tous les moyens possibles pour les engager à une paix ; mais tout fut inutile. Et soit impatience ou tout autre motif, ils ne voulurent plus attendre et le bris fut délibéré vers l'heure de 10 heures au préjudice des défenses souvent réitérées que nous ne cessions l'un et l'autre de leur faire. Et n'ayant pu les arrêter ni nous procurer aucune main forte pour les contenir, on dit à Guillaume Esculier, officier municipal, de se retirer : ce qu'il fit. Et Nous-dits, Desclaux et Toinne Esculier nous nous serions retirés aussi si nous n'avions pas été sollicités par les gens de ladite dame Polastron de vouloir y rester pour tâcher d'éviter autant de mal que faire se pourrait.

Ce fut ainsi à notre grand regret que nous les vîmes enfoncer ou forcer les cabinets (4), commodes et armoires, qu'ils burent une petite barrique de vin et emportèrent plusieurs bouteilles en vin ou liqueurs et sucre qu'ils trouvèrent. Et que s'étant procurés 18 ou 20 sacs de toiles, ils les remplirent du blé et légumes qu'ils trouvèrent dans les magasins du château, qu'ils eurent l'audace d'aller chercher les bouviers de la dite dame, les forcèrent d'emmener deux charrettes attelées de boeufs sur lesquelles ils chargèrent ledit blé et légumes et firent porter le tout au moulin de Masseribaut, qu'ils se portèrent à l'horrible excès d'incendier beaucoup de papiers et registres qui étaient dans ledit château. Ce que nous avons arrêté pendant quelque temps et qu'il ne fut pas possible de pouvoir empêcher qu'ils montèrent sur le toit du château en arrachèrent la girouette et l'emportèrent.

De toutes lesquelles susdites entreprises nous leur protestâmes tout comme nous les protestons de fait et de droit, ne nous y étant rendus que sur l'espoir d'obtenir par nos places de moyens de pacification ce qui n'ayant pu réussir.

Nous en avons dressé le présent verbal pour valoir et servir ainsi qu'il appartiendra et l'avons signé avec les gens qui ont su et non Guillaume Esculier pour ne pas savoir." (5)

Ont signé Toine Esculier, Desclaux, Clergue, Lacombe

(1) La récolte de grains de 1791 a été médiocre. A la halle de la Pierre-Saint-Géraud, à Toulouse, le prix du blé ne cesse de monter. En juillet 1791, alors que le setier de blé valait 14 livres 8 sous, son prix s'élève en décembre de la même année à 18 livres 2 sous. En janvier et février 1792, son prix atteint 20 livres 18 sous. (Georges et Geneviève Frêche, *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse*, P.U.F., 1967). La nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale abolit le régime féodal. En fait, seuls les droits honorifiques sont abolis gratuitement. Les droits réels (censives, champarts etc...) doivent être rachetés. Ce qui provoque le mécontentement des paysans. Ce mécontentement est aggravé par le fait que la plupart des biens nationaux (d'église), vendus aux enchères, au chef-lieu de district, échappent le plus souvent aux paysans.

(2) Pour avoir des renseignements plus complets sur cette révolte paysanne qui affecte le nord du district de Toulouse et une partie des districts de Grenade et de Castelsarasin, à la fin du mois de février 1792, consulter la *Petite Bibliothèque* n° 16 page 5 (*La révolution dans la région toulousaine*). Cette révolte est, en effet, évoquée par notre ami, Georges Fournier.

(3) En 1789, Madame de Polastron était seigneur de Villeneuve.

(4) "Cabinets" ou "gabinets". Il s'agit de garde-robres.

(5) Cote du document : Archives départementales de la Haute-Garonne 1L362, 49.

Gilbert FLOUTARD